

## AU COLLOQUE O.A.B. GESTION DURABLE ET INDUSTRIALISATION DU BOIS ÉTAIENT AU CŒUR DES DÉBATS

Organisé à Libreville par l'Organisation Africaine du Bois, ce colloque a réuni les 16, 17 et 18 avril 1997 un large public international appartenant à la fois au secteur public et au secteur privé. Nous donnons ici quelques extraits des temps forts qui ont marqué ces journées, dont le thème était : la promotion des investissements dans les industries durables du bois en Afrique.

### CONSERVATION ET GESTION DURABLE DES FORÊTS : LA POSITION DE L'A.T.I.B.T.

« L'exploitation simple de la forêt humide tropicale doit être remplacée par un aménagement durable ». Cette période de transition a duré 200 ans en Europe, et nous souhaitons tous l'accélérer sous les tropiques. Mais comment faire ? Et qui va payer ? Même les Etats réputés riches réduisent leurs dépenses de recherches. Comment peut-on demander aux pays tropicaux réputés pauvres d'investir dans une gestion à moyen et long termes alors que le quotidien fait déjà défaut ?

Le secteur privé ? Mais il doit déjà supporter toutes les charges de l'exploitation avec en plus : investir, créer des emplois, payer des impôts, des droits et taxes, faire des routes, des ponts, des écoles, des infirmeries, rentrer dans la compétition internationale avec les autres produits bois ou autres matériaux !

Dilemme : réduire les investissements énumérés ci-dessus ou bien demander, comme nous le faisons, que la charge de la gestion de l'aménagement forestier soit supportée, comme dans les autres pays, par le propriétaire des forêts ou la communauté internationale, responsable de la pollution et du changement climatique mondial.

Et la certification ? La période transitoire évoquée ci-avant recommande de ne pas placer la barre trop haut. De même, il paraît nécessaire que les systèmes de certification soient harmonisés et en tout cas ne rentrent pas en guerre de religion ! Il faut concentrer les forces sur la gestion durable des forêts...

► Dr Heinrich STOLL  
Président de la Commission Forêt  
de l'A.T.I.B.T.

### L'AMÉNAGEMENT FORESTIER LIEN ENTRE L'EXPLOITATION ET L'INDUSTRIALISATION

... La notion de gestion durable des massifs forestiers oblige à :

- répandre les pratiques d'exploitation à faible impact ;
- prohiber les passages répétés et désordonnés de l'exploitation dans une même parcelle ;
- optimiser les tracés des infrastructures et des pistes ;
- prôner des exploitations plus méthodiques dans la gestion de l'espace et dans la mobilisation des bois, s'appuyant sur des inventaires d'exploitation soignés ;
- optimiser le rendement matière et donc financier de l'exploitation ;
- diversifier progressivement la palette des essences mobilisées, en liaison avec la réalité des marchés.

L'objectif d'intégration de l'exploitation forestière dans la mise en œuvre d'un aménagement n'est donc certainement pas de consommer rapidement l'espace forestier mais plutôt de contribuer à pérenniser les processus de production, en réduisant notamment la vitesse d'avancée du front d'exploitation

tout en exploitant plus méthodiquement les surfaces réellement parcourues. Le couvert des forêts tropicales déclinant, il est en effet indispensable d'optimiser leur gestion.

En ce qui concerne l'industrialisation, pour ce qui est au moins de la première transformation, l'objectif conforme à la notion de gestion durable est bien de valoriser au maximum les grumes sorties de forêt, d'augmenter en conséquence les rendements matière et d'apporter une valeur ajoutée aussi élevée que possible aux produits de la forêt.

L'outil industriel doit donc être performant, aussi bien sur un plan économique que technique, avec des capacités de production ajustées à celles des forêts tropicales ainsi gérées. Attention donc aux processus vétustes de transformation, aux effets pervers de protection des marchés locaux, vis-à-vis notamment des performances futures du secteur de la première transformation, attention aussi aux effets très dommageables sur l'environnement des surcapacités de l'outil de production...

► Jacques VALEIX  
Directeur du CIRAD-Forêt

### L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIALISATION DU BOIS DANS LES PAYS TROPICAUX

...La grande expansion de l'industrie du bois en Malaisie a eu lieu dans les années 1960, avec le plan agricole de déforestation qui a assuré un approvisionnement abondant aux usines et a stimulé les implantations de scieries et d'usines de contreplaqué.

Ensuite, le plan 1985-1995 a mis en place les objectifs suivants :

### LE RÔLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA POLITIQUE DE LA F.A.O.

... Le rôle des Organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies, n'est pas, comme certains le croient parfois, de définir des politiques en vase clos et d'une manière technocratique pour les imposer ensuite aux Gouvernements et aux Nations. Leur rôle est de permettre aux représentants de ces Gouvernements et de ces Nations d'exprimer et d'échanger leurs points de vue, dans des fora neutres et ouverts où la recherche de consensus est la règle, pour faire émerger des grands principes d'action ceux-ci sont ensuite proposés à la ratification des pays dans le cadre des processus démocratiques qu'il est souhaitable de voir adoptés par chacun d'entre eux. Ces consensus sont parfois formalisés sous forme de convention internationale ou de déclaration de principes non juridiquement contraignante.

En ce qui concerne la F.A.O., ses objectifs à moyen terme en matière de foresterie sont les suivants :

- Promouvoir l'évaluation et l'observation systématique des forêts et des terres forestières et développer des capacités nationales en la matière, ainsi que l'exploitation des informations en vue de la planification forestière et de l'utilisation des sols ; fournir à l'échelle internationale et de façon continue des informations qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières et sur leur évolution.
- Promouvoir une gestion durable des ressources en arbres et en forêts en faisant appel à des approches qui mettent à profit leurs rôles et leurs fonctions multiples et qui permettent de contrôler la durabilité de la gestion ; encourager une utilisation de ces ressources qui ne porte pas atteinte à l'environnement et qui optimise leur contribution au dé-

veloppement rural et socio-économique.

- Promouvoir la conservation des écosystèmes forestiers et la diversité biologique des plantes et des animaux qui y vivent ; promouvoir l'intégration des arbres et des forêts dans les systèmes d'utilisation des terres, en particulier en zone montagneuse et en zone aride et cela, afin de soutenir la productivité de la terre et de l'eau, la stabilité de l'environnement, la qualité de vie et la sécurité alimentaire des communautés locales.

- Contribuer à la pleine réalisation du potentiel de production forestière, à la fois des biens et des services, et à l'accroissement de sa valeur afin de répondre aux demandes changeantes de produits tirés des arbres et des forêts.

- Appuyer la pleine participation des personnes dépendant des forêts et le partage équitable des avantages entre toutes les personnes qui vivent des activités forestières, notamment les groupes les plus vulnérables pour lesquels la forêt et les arbres représentent une source de revenus en dehors de l'exploitation agricole.

- Fournir des informations internationales fiables sur le secteur et sur les perspectives de développement à long terme, faciliter l'adaptation des politiques forestières, le démarrage de programmes forestiers nationaux, le renforcement des mécanismes institutionnels et la mise en valeur des ressources humaines et des capacités de recherche, en vue d'optimiser la contribution de la foresterie au développement.

► Jean CLEMENT  
Directeur de l'Unité d'appui  
aux programmes forestiers nationaux